

française

République

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil..... 33  
 en exercice..... 33  
 présents..... 30  
 présents par procuration..... 3  
 absent excusé..... 0

## OBJET

Subventions de fonctionnement  
 aux associations pour l'année  
 2019 - Attribution.

Le 28 mars 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 22 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelenn, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Berot, Thierry.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Dulas à M. Verna, M. Verna à M. Naudet, M. Desrivières à M. About.

**SECRETARE** : M. Pillet.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/04/2019  
 Affichage 04/04/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Les différentes commissions ont étudié les demandes de subventions déposées par les associations.

Le montant total des subventions proposées s'élève à 720 961.24 €, dont le détail par association figure en annexe.

Il convient de souligner qu'une subvention a été attribuée lors de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 pour un montant de 8 500 € pour la programmation artistique de l'Ecole de Musique et de Danse.

La subvention allouée chaque année à l'ADPJ (52 010 € en 2018) reste dans l'attente du budget prévisionnel certifié par le Conseil Départemental.

L'ensemble des subventions accordées totalise un montant de 729 461.24 € (hors ADPJ).

Il est proposé de délibérer sur ce dossier.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 20 décembre 2018 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU la délibération du 31 janvier 2019 relative à la subvention attribuée à l'école de musique et de danse pour la programmation culturelle 2019,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2019,

H.

VU l'avis des différentes commissions concernées,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies en date du 21 mars 2019,

SUR le rapport de M. Thevenot, Mme Bonneau, Mme Umnus, M.Dachez, M. About, M. Surie, M. Marcuzzo,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 voix « pour »,

M. Dachez ne prenant pas part au vote,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions pour 2019, à raison d'un montant total de 729 461.24 € aux associations dont le détail figure en annexe,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'exercice 2019.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le - 4 AVR. 2019